

EXTRAIT - DÉLIBÉRATION

SÉANCE du
MARDI 9 JUILLET 2024
à 18 H 30

Commune de
THIERVILLE-SUR-MEUSE

35 Place Eugène GOUBET
55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE

DÉLIBÉRATION
du 09/07/2024

Le Mardi 9 Juillet 2024 à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire,
à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. ANTION Claude, Maire

N° 20240709.023

PRÉSENTS : M. ANCEAUX Jean-Luc – M. ANTION Claude – Mme BAUGNON Mathilde – Mme BUARD CHAMPESME Jocelyne – Mme CARRÉ Cyrielle – M. CHAZAL Raphaël – M. CITONY Lazare – M. COURTOIS Jean-Paul – M. DIONOT Michel – Mme DUPUIS Claudine – M. GARNIER Christian – Mme GÉRARD Christine – Mme GILLARDIN-THOMAS Véronique – M. HENRY Philippe – M. KEROUH Nordine – Mme LECLERCQ Josiane – M. LEFEBVRE Gilles – M. NICKLAUS Bruno – M. PAUCHET David – M. PIERSON Fabien – Mme PIGEARD Sandrine – M. SCHUMANN Yves – Mme THOUVENIN Odile.

POUVOIRS : M. KEROUH Nordine à M. ANTION Claude

ABSENTS / EXCUSÉS : Mme CARRÉ Cyrielle – M. KEROUH Nordine – Mme LECLERCQ Josiane – M. NICKLAUS Bruno – M. PAUCHET David

SECRÉTAIRE - art. L. 2121.15 Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) : Par 19 voix pour :
Monsieur CHAZAL Raphaël

OBJET :

**Installation de
panneaux solaires**
–
**Etude pour
autoconsommation
collective**

Le Maire certifie :

- Que le compte-rendu de cette délibération a été affiché le : 10/07/2024
- Que la convocation du Conseil a été faite le : 04/07/2024
- Que le nombre des membres en exercice est de : 23

Présents	18
Pouvoirs	1
Absents	4
Votants	19

- Sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le Maire informe :

- Que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANCY dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.

LE MAIRE,
C. ANTION

Au budget primitif 2024, il a été inscrit deux projets d'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de la Salle des Fêtes et sur le bâtiment associatif « Bât. 005 ».

Le but de ces projets est d'alimenter l'intégralité des bâtiments communaux en autoconsommation collective et éventuellement, les trois groupes scolaires de Thierville-sur-Meuse.

Pour prétendre au programme de Climaxion proposé par la Région Grand Est et l'ADEME, la Ville de Thierville-sur-Meuse doit effectuer une étude de faisabilité d'une installation de panneaux photovoltaïques.

Cette étude peut être subventionnée à 70 % du montant HT par la Région Grand Est.

L'étude proposée :

- par CONSULT ENERGIE s'élève à 8 000 € H.T.
- par ENERGIC s'élève à 7 100 € H.T.

qui comprend les différentes réunions de lancement, de restitution et l'étude de faisabilité d'autoconsommation collective.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, par 19 voix pour :

- accepte l'étude proposée par ENERGIC pour un montant de 7 100 € H.T.
- autorise le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la Région au titre de Climaxion.

Délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

